



# CA de l'INRA du 21 octobre 2004

## compte-rendu par vos élus CGT

Document réalisé le 03/11/2004, consultable en intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr>

### DISCOURS « D'INSTALLATION » DE MARION GUILLOU

Nommée présidente-directrice de l'INRA depuis la dernière réunion, Marion Guillou a voulu marquer son accession à ce nouveau statut par un ample discours visionnaire et planétaire sur les enjeux de la recherche agronomique, avec référence à l'« Inra 2020 » de Bertrand Hervieu. Après avoir prononcé le couplet rituel sur « les personnels, substance de l'INRA » elle s'est inquiétée des baisses d'inscriptions d'étudiants en filières scientifiques longues (-24%). Elle a terminé sur la « recherche finalisée », qu'elle décrit toujours en contraste avec le CNRS sans la caractériser comme recherche scientifique différant du travail appliqué d'un bureau d'études.

Dans le débat qui suit, M. Thibier (ministère de l'Agriculture) souligne la nécessité d'asseoir les politiques publiques sur des connaissances scientifiques avérées. Alain Havet (CFDT) proteste contre l'absence de présentation du « bleu » du budget 2005 à ce CA, alors qu'il est prêt (il est fourni en ce moment même au CNRS).

Un représentant CGT rappelle que la précarité est un repoussoir et qu'on en voit maintenant l'effet au niveau des choix de formation des jeunes.

### DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2004

Les principales mesures sont :

- la budgétisation de 1,6 M€ en dépenses de personnel pour couvrir notamment la « récréation de 101 postes de titulaires ». La subvention ministérielle nouvelle est accordée en section « fonctionnement » puis virée en section « personnel » ;
- l'adhésion de l'Inra aux Assedic ;
- le transfert en subvention Adas des compensations accordées jusqu'ici aux unités en proportion des décharges de service d'agents engagés dans l'Adas ;
- des hausses de ressources propres des unités (0,8 M€) et de ressources contractuelles (1 M€) ;
- la poursuite des ventes de terrains (1,2 M€).

**Les représentants CGT se réjouissent du financement pour les postes réouverts, mais le cheminement de la subvention via une ligne budgétaire de fonctionnement confirme qu'ils ne sont pas encore recréés statutairement.** Le représentant du ministère au CA du 15 juin nous avait affirmé que cela serait fait en loi de finances rectificative 2004 en fin d'année. Nous avons exprimé notre crainte d'un mélange avec les mesures qui seraient inscrites au budget primitif 2005, mais nous ne pouvions qu'attendre. Maintenant, la CGT-INRA a reçu du ministère du Budget une réponse écrite inquiétante. Il y est bien confirmé que les postes sont « rétablis en gestion 2004 » mais ensuite il est seulement dit qu'ils « figurent en consolidé en loi de finances initiale pour 2005 ». Il n'est plus question de récréation en loi de finances rectificative en fin d'année 2004. Le flux de libération de postes par départs en retraite nous semble a priori suffisant pour accueillir les recrutés « en surnombre » 2004 sans que cela gêne les recrutements 2005 arbitrés, donc en évitant discrètement de recréer statutairement les postes... **Par ailleurs, nous protestons contre la disparition des postes d'AGT à recréer (nous avons demandé un vote séparé) et contre le financement du gros entretien et des équipements par la vente de terrains.**

Un débat s'ensuit, où les officiels trouvent notre argumentation « très technique » et considèrent que l'important est que les gens soient effectivement recrutés sur les postes. La représentante du ministère du Budget, Mme Gourgeon, réaffirme que les postes seront recréés en loi de finances rectificative 2004 en fin d'année. Sur les ventes de terrain, Marion Guillou plaide qu'on « vend ce qui ne sert plus » puis rectifie en « ce dont on n'a plus autant besoin »...

*Votes : contre 3 CFDT ; abstention 3 CGT* (nous avons décidé de ne pas voter contre dans la mesure où cette Décision Modificative comportait quand même le financement des recrutements).

## AVIS DU COMEPRA SUR LES OGM

M. Théry, président du Comepra, souligne le consensus final entre les membres et le fait qu'ils en assument ensuite solidairement la responsabilité. L'avis est censé ne pas avoir valeur normative, mais « susciter le débat dans la maison ». En réponse, nous ironisons sur un fonctionnement de type « centralisme démocratique » et surtout sur le caractère concrètement normatif des avis précédents (brevetabilité du vivant, partenariat) de par l'usage qu'en font les responsables de l'Inra. Les réflexions et les propositions d'autres groupes (la CGT, par exemple...) sur les mêmes sujets ne bénéficient pas du même statut. Ceux du Comepra sont officiels, ils servent d'arguments en faveur des choix faits par la DG.

Nous présentons ensuite notre analyse du texte : lors des travaux précédents, le Comepra avait publié un « avis » court susceptible de valider ce que la DG voulait faire sur le sujet, à la suite d'un « rapport » plus étoffé, plus nuancé et comportant des arguments susceptibles de l'invalider. Cette fois-ci, « rapport » et « avis » sont confondus en un même texte, mais sans délimitation honnête, puisque l'équivalent du rapport semble s'étendre jusqu'au milieu de la dernière partie. On passe en effet à cet endroit, sans lien logique, à des recommandations favorables à ce que la DG souhaite maintenant faire en matière d'OGM agricoles. Jusqu'à ce point au contraire, **il y a des éléments d'analyse intéressants dont la conclusion logique devrait être, à notre avis : « Avant tout, il faut une investigation approfondie des risques par une forte structure publique indépendante de tous les obtenteurs de variétés et qui ait les moyens de travailler dans la durée. »**

Les interventions qui suivent portent plus sur « le fond », c'est à dire « les OGM agricoles par rapport à la société et à l'agriculture ». Plusieurs avancent l'intérêt de ceux-ci dans la continuité du progrès génétique. M. Thibier (ministère de l'Agriculture) souligne l'importance de la bio-sécurité. Les représentants syndicaux déclarent leur opposition aux destructions d'essais au champ. Un représentant CGT rappelle qu'il faut tenir compte de l'irrationnel. Il existe, on ne peut pas l'interdire. Il est regrettable qu'il n'y ait pas eu de grand débat national sur les OGM. Pour être sérieux et crédibles, il faudrait revenir au moratoire total en matière de culture OGM.

En réponses à nos premières interventions, Marion Guillou proteste que la position prise par l'Inra dans la « charte de la propriété intellectuelle » n'est pas l'avis du Comepra sur le brevetage. C'est la charte qui a été adoptée dans les structures. L'avis du Comepra « a servi à la réflexion ». M. Théry confirme implicitement le collage de 2 textes différents dans ce qu'il nous a présenté. Ces textes auraient cette fois pu être regroupés car ils avaient tous deux obtenus le consensus du comité, contrairement aux fois précédentes où seul l'« avis » stricto sensu avait obtenu ce fameux consensus...

## INNOVATION VARIETALE

M. Riba a présenté une « réponse aux interrogations du CA » du 15 juin dernier. Il détaille de très nombreuses réunions internes et externes à l'Inra sur le sujet, il chiffre la réduction des effectifs travaillant sur la création variétale (20 agents « A » en 2004 = 12 « équivalents temps plein » (ETP) ; contre 50 agents en 2000 = 35 ETP) et il annonce une « prise en compte de réflexions et d'évolutions récentes » :

- reprise d'un peu de sélection « maïs » à l'Inra même,
- reprise de sélection de féverolles, cette fois en type « hiver »
- remise en question de la condamnation du tournesol

**Un représentant CGT s'interroge sur la possibilité de faire tout ça avec les 12 ETP (équivalents temps plein) restants et surtout sur l'avenir de tels programmes alors que le DGAP n'existe plus dans les faits**, n'ayant plus de direction après son évaluation très négative. Marion Guillou considère qu'il n'y a pas de crise et que s'il n'y a pas de nouveau chef au DGAP, c'est que la « réflexion sur la structure des départements végétaux est encore en cours ». Pour M. Riba, la partie « innovation variétale » n'a pas été critiquée lors de l'évaluation, et considère que les agents restant suffiront à faire le travail.

**Mme Vidal (ministère de l'Agriculture) considère que le retrait massif de l'Inra de la création variétale, notamment sur les espèces fruitières, est très dommageable.**

## GIE « EDITION »

M. Jacquin présente le **projet de « maison d'édition commune Inra-Cirad-Cemagref-Ifremer »** en en détaillant tous les avantages. Dans son introduction, il avait souligné qu'actuellement « Inra éditions » est déficitaire (hors salaires) et que le personnel est âgé...

M. Thibier (ministère de l'Agriculture) regrette que le projet n'ait pas pu aller jusqu'à une association avec « Educagri », la maison d'éditions du ministère de l'Agriculture. Marion Guillou plaide qu'« Educagri » édite pour l'enseignement, alors que nous voulons faire du « scientifique et technique ».

Un des représentant CGT s'inquiète qu'on légitime le projet par la présence des 4 organismes dans le chapitre 4 de la LOLF. Une logique d'édition scientifique concerne aussi les éditions CNRS. Un GIE suppose une rentabilité financière, on aurait mieux fait de faire un GIS. **La diffusion des connaissances est une de nos missions de service public et un critère de rentabilité, même limité à un équilibre financier hors salaires des personnels venant des organismes, entraînera inévitablement des choix du type de ceux d'un éditeur commercial.** L'INIST est le service d'édition du CNRS, ce service a été privatisé, il n'est pas rentable ce qui a conduit l'INIST à licencier du personnel.

S'agissant d'une « pré-information », il n'y a évidemment pas de vote...

## AUTRES QUESTIONS

### ▪ Nomination de Guy Riba à un des postes de directeur général délégué

Marion Guillou introduit en exposant son projet de nommer 2 directeurs généraux délégués, un premier pour les programmes et le dispositif scientifique (qui serait G. Riba) et un second « en charge des fonctions d'appui à la recherche » sans nous dire qu'elle comptait ultérieurement se défaire sur ce dernier de ses responsabilités au CTP. Elle n'a annoncé ce « détail » qu'au CTP du lendemain 22 octobre, provoquant ainsi le départ des 3 syndicats (voir compte-rendu du CTP). L'avis demandé au CA ne portait que sur la nomination de G. Riba sur l'autre poste. Les représentants CGT se sont abstenus car nous considérons que la présidente choisit qui elle veut pour former la DG de l'INRA. Nous ne pratiquons pas la cogestion.

### ▪ Délégation de pouvoir à la présidente de l'Inra

Le terme de PDG n'est pas officiellement utilisé pour ce nouveau regroupement de fonction. On parle de président, mais avec les attributions de DG, et il faut juridiquement que le CA délègue à ce nouveau type de président des fonctions de gestion courante, les mêmes qui étaient déléguées au directeur général précédemment. C'est formel, mais depuis la « loi sur l'innovation » d'Allègre, la capacité d'autoriser le maintien du salaire de fonctionnaire à des agents passés dans des entreprises au delà des 6 mois prévus par cette loi figure parmi les délégations de pouvoir.

Alain Havet (CFDT) a donné l'explication de vote et les représentants CGT (3) et CFDT (3) ont voté contre.

### ▪ Acceptation de dons en numéraire

Votes : 3 abstentions CGT, conformément à notre opposition au financement caritatif de la recherche.

## ...EN CONCLUSION

Marion Guillou se pose maintenant en présidente regardant haut et loin, tout en défendant ce qu'elle a fait quand elle n'était que directrice.

**Il faudra attendre les tableaux d'effectifs au Budget Prévisionnel 2005 – donc le CA de décembre – pour savoir si les postes sont vraiment recréés.**

**On peut noter que plusieurs critiques nettes de la politique concrète de l'Inra ont été faites par les représentants du ministère de l'Agriculture lors de ce CA**, alors que les critiques des ministères en séance sont exceptionnelles : le retrait massif de l'Inra de la création variétale, l'exclusion d'« Educagri » du projet éditorial, et même l'insistance sur la « bio-sécurité » à propos des OGM.